

Date de révision 25.04.2012

Révision 01



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE
No du produit	101795, 300922, 300923, 104604, 103827, 303523
Synonymes, Nom Déposé	CALCIUM (II) CHLORIDE, CALCIUM DICHLORIDE, WATER HARDENER , KALCIUMKLORID 2-HYDRAT DAB 10, CASO FOOD FLAKES, CASO TECHNICAL FLAKES, CHLORURE DE CALCIUM 2AQ FCC ED7, CHLORURE DE CALCIUM 78/80% SCH T
No CAS	10035-04-8
No CE	233-140-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Pharmaceutique Additif de nourriture / alimentation application industrielle
--------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur	Univar 17, Av Louison Bobet 94132 FONTENAY-SOUS-BOIS France +33 (0)1 49 74 80 80 +33 (0)1 49 74 81 11 sds@univar.com
--------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Emergency Contact Number (Outside Office Hours)	BE - +32 2 525 0570
Sds No.	21439

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Eye Irrit. 2 - H319
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xi;R36.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

No CE	233-140-8
Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008	

CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE



Mention D'Avertissement	Attention	
Mentions De Danger		
Conseils De Prudence	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom commercial	CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE
No CAS	10035-04-8
No CE	233-140-8

Commentaires Sur La Composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Irritation des yeux et des muqueuses.

CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes de : Chlore. Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Nettoyer la zone avec beaucoup d'eau. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE



Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en néoprène sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures en caoutchouc.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Flocons. Granuleux Poudre, poussière
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Solubilité	Soluble dans l'eau. Soluble dans : Acétone Alcool
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	> 1600
Point de fusion (°C)	175
Densité relative	0.75 - 2.15
Valeur pH, Solution Diluée	4.5 - 6.5 0.1
Solubilité (G/100G H ₂ O@20°C)	74.5 - 100

9.2. Autres informations

Poids Moléculaire	111
-------------------	-----

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucunes dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Peut polymériser.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

10.5. Matières incompatibles

CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE

Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de : Carbone. Chlore.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

1000 mg/kg Rat

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE

Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucune information requise.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

CALCIUM CHLORIDE DIHYDRATE

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 25.04.2012

Révision 01

No FDS 21439

État De La Fiche De Sécurité Approuvé.

Date 25.04.2012

Signature Jitendra Panchal

Phrases - R (Texte Intégral)

R36 Irritant pour les yeux.

Mentions De Danger Completes

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Adelya, Terre d'Hygiène